



INTERCOM



# OPÉRATION « FAÇADES »

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Travaux soumis à autorisation d'urbanisme

\* Date de réception du dossier .....

\* N° de dossier ..... et autorisation d'urbanisme .....

**DEMANDEUR :**

Nom : .....

Prénom : .....

**CO-DEMANDEUR :**

Nom : .....

Prénom : .....

*\* Cadres réservés à la collectivité*

## IMPORTANT

Ces informations permettront l'instruction de votre demande. **La réponse à la totalité des questions est obligatoire.**

Nous vous rappelons que les aides versées par la commune de Vire Normandie ne sont pas automatiques. **Elles sont attribuées aux dossiers répondant aux critères d'éligibilité définis par la Convention d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, modifiés par la délibération du 28 mars 2022.**

A l'issue de l'instruction de votre demande, la commune de Vire Normandie vous informera par courrier de la recevabilité de votre dossier et des suites données.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention et doivent être réalisés par des entreprises qualifiées inscrites aux registres professionnels.

**Enfin, condition obligatoire, dès lors que vos travaux modifient l'aspect extérieur de votre habitation (exemples : changement de fenêtres, toiture, isolation par l'extérieur, modification de façade(s), etc.), vous êtes soumis à des formalités d'urbanisme.**

Il est rappelé que la subvention est versée à l'achèvement de l'opération, sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), des factures et d'une visite de terrain effectuée par la collectivité ; **sous réserve que les travaux effectués soient conformes à l'arrêté autorisant la réalisation de ces travaux (respect des prescriptions architecturales notamment).**

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

### Bénéficiaires

L'aide s'adresse aux propriétaires ou copropriétaires privés des immeubles ou tout autre titulaire d'un droit réel conférant l'usage des locaux, que ce soient des personnes physiques ou des personnes morales de droit privé, et les syndicats de copropriétaires.

Sont exclues les personnes morales de droit public à l'exception des organismes d'habitation à loyer modéré ou tout autre bailleur social tels que définis par le code de la construction et de l'habitation.

Dans le cadre d'un immeuble en copropriété, seul le représentant ou le syndic mandaté par l'assemblée des copropriétaires pour ces travaux, sera habilité à faire la demande d'une prime, et sera chargé de répartir cette somme au prorata des millièmes de chaque copropriétaire.

### Conditions

Les travaux subventionnables doivent concourir à la mise en valeur, la préservation ou la restauration des façades. Les travaux pourront notamment concerner :

- La maçonnerie
- Les portes, baies, lucarnes et volets d'occultations (persiennes, notamment)
- Les pavés de verre
- Les balcons et les loggias
- Les ferronneries

Les travaux de réfection de façades comprennent généralement les ravalements (échafaudage, nettoyage, rejointement, étanchéité, peinture le cas échéant), mais également les peintures extérieures, concernant les menuiseries (fenêtres, portes), les ferronneries (balcons, barre d'appui, garde-corps), les volets ou persiennes, ainsi que les éléments de modénatures (encadrements, bandeaux, chaînages, corniches...). Les remplacements des portes peuvent également être subventionnés, s'ils concourent à la mise en valeur globale de la façade.

Des travaux divers sont donc, par exemple, pris en compte, comme :

- Le nettoyage ou réfection de façades en béton (brut, bouchardé, enduit, coloration des liants...), granit ou autre type de pierre,
- La restauration des structures porteuses traditionnelles de type pans de bois et maçonneries anciennes au moyen de méthodes traditionnelles,
- La réfection et la mise en valeur des éléments de modénature (pour les faire ressortir),
- La remise en peinture des dispositifs de fermeture, d'occultation et de protection,
- La mise en valeur des cheminées
- L'encastrement des coffres de volets roulants,
- Le remplacement ou la restauration d'une porte ancienne (avant 1945) ou d'une porte de la reconstruction,
- Le recouvrement des façades en pierre ou des éléments de maçonnerie de type cheminée si permis par le PLU, et au moyen de méthodes traditionnelles : enduits naturels, essence d'ardoise...
- Le remplacement des menuiseries (sous conditions)

En tout état de cause, le type de travaux et le traitement à employer doivent être appropriés à la nature et à l'état des matériaux qui constituent la façade afin de mettre en valeur la finition d'origine.

Sont exclus du dispositif les travaux sur la structure intérieure des murs de façades, sur la toiture ainsi que tous les travaux jugés inutiles aux objectifs poursuivis par la collectivité ou en non-conformité avec les règles de l'art. Les devantures commerciales sont exclues du dispositif.

#### Montant de l'aide

Le montant de la subvention est calculé sur le coût hors taxe des travaux et varie selon la somme totale des travaux. Le montant des investissements éligibles doit être au minimum égal à 1 000 €.

La subvention de base pourra être complétée par une prime supplémentaire liée au surcoût architectural pour la restauration de portes et/ou portails. Cette aide est applicable pour la restauration d'un ouvrage d'époque présentant des qualités architecturales particulières. Le remplacement à l'identique peut être éligible à cette aide en fonction des cas de figure mais la restauration sera privilégiée.

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

---

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du domicile actuel : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Email : .....

### VOUS ÊTES

- Propriétaire occupant le logement   
  Futur propriétaire occupant le logement   
  Propriétaire bailleur du logement  
 Propriétaire bailleur du logement conventionné  
      « Intermédiaire »   
      « Social »   
      « Très social »  
 Syndicat de copropriété                     
  Propriétaire d'un immeuble de plusieurs logements

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES LOGEMENTS

---

Nombre de logement(s) concerné(s) : ..... N° logements / étage / porte : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## TYPES DE TRAVAUX « FACADES » ENGAGÉS

---

- Nettoyage de la façade                     
  Réfection des bétons ou granites                     
  Traitement des cheminées  
 Mise en valeur des modénatures (encadrements, appuis de fenêtres, bandeaux, corniches, etc.)  
 Traitement des persiennes ou volets roulants                     
  Remplacement ou restauration d'une porte ancienne ou de la reconstruction  
 Remplacement ou restauration des ferronneries (garde-corps)                     
  Remplacement ou restauration de menuiseries (sous conditions)  
 Autres, précisez : .....  
 .....

## FINANCEMENTS ANNEXES

Le(s) logement(s) fait / font l'objet d'une autre demande de subvention  Oui  Non

Si oui, précisez : .....

## MONTANT DES TRAVAUX ET NATURE DE L'AIDE

Montant des travaux HT « façades » objet de la demande de subvention : .....€ HT.

<i>Partie à compléter par la collectivité</i>	Vire Normandie
<input type="checkbox"/> 15 % du coût HT des travaux plafonné à 4000 € pour les travaux inférieurs à 40 000 € HT.	.....€
<input type="checkbox"/> 10 % du coût HT des travaux plafonné à 5000 € pour les travaux d'un montant compris entre 40 000 € HT et 70 000 € HT.	.....€
<input type="checkbox"/> 8 % du coût HT des travaux plafonné à 10 000 € pour un montant supérieur à 70 000 € HT.	.....€
<b>Prime (cumulative ou indépendante) liée au surcoût architectural pour la restauration de portes et/ou portails</b>	
<input type="checkbox"/> 30 % du coût HT des travaux dans la limite d'un montant de travaux établi à 5000 € HT pour la restauration d'un(e) porte/portail de la reconstruction	.....€
<input type="checkbox"/> 20 % du coût HT des travaux dans la limite d'un montant de travaux établi à 5000 € HT, pour la restauration d'un(e) porte/portail ancien(ne).	.....€

## ENGAGEMENT DU OU DES DEMANDEURS

Toute décision d'octroi de la subvention acquise sur la base de renseignements erronés ou de déclarations frauduleuses entraînera l'annulation de l'aide voire son remboursement. Tout dossier incomplet ou raturé sera retourné.

De même, **tout dossier qui ne respecterait pas les prescriptions inscrites dans l'arrêté autorisant la réalisation des travaux (déclaration préalable...) donnera lieu à l'annulation systématique de l'aide.**

Les dossiers éligibles à l'octroi de cette subvention doivent remplir les conditions d'éligibilité précisées dans le règlement (rappel des critères page 2 et 3 du formulaire).

### LE (LES) SOUSSIGNÉ(S)

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

*(co)-demandeurs, certifie(nt) l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.*

Date : ..... / ..... / .....

**PIÈCES A FOURNIR (AU DEPOT DE LA DEMANDE)**

- Formulaire de demande complété et signé par le(s) demandeur(s),
- Dossier technique (devis estimatifs des travaux d'une ou plusieurs entreprises, les plans, photos et croquis nécessaires à la compréhension du projet et faisant apparaître la surface de la façade, les éléments objets de la demande de subvention, les matériaux utilisés),
- Pour les copropriétés : attestation de la délibération du programme de travaux approuvée par l'Assemblée Générale du Syndicat de copropriété, professionnel ou bénévole,
- Pour les propriétaires d'immeubles/de logements : un justificatif de propriété
- Relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur,
- Photocopie de l'autorisation d'urbanisme (arrêté d'autorisation du permis de construire ou de la non-opposition à une déclaration préalable).

**CONTACTS**

**Intercom de la Vire au Noireau**  
 Service Aménagement du territoire  
 20 Rue d'Aignaux  
 Vire  
 14500 VIRE NORMANDIE  
 Tél. : 02 31 66 43 90  
 hrenouf@vireaunoireau.fr

**PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

Date de réception du dossier :

.....

Montant de l'aide	Passage en Commission du ..... / ..... / .....
<p>..... €</p>	<p><input type="checkbox"/> Dossier validé</p> <p><input type="checkbox"/> Dossier refusé</p> <p>Motif du refus : .....</p>

*Cachet et signature de la commune de Vire Normandie.*